

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17**

**Nombre d'administrateurs présents : 19**

**Nombre d'administrateurs représentés : 3**

**Administrateurs présents : 19**

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés : 3**

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Personnes âgées – EHPAD « La Nivéole » à Ugine – Avenant à la convention de partenariat avec HARMONIE YOGA – Ateliers « Yoga sur chaise » - Année 2023**

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

Dans le cadre de leur projet de service, les EHPAD et Résidences autonomie organisent diverses animations à destination de leurs résidents.

Par délibération en date du 17 novembre 2022, une convention de partenariat a été établie entre HARMONIE YOGA représentée par Tamara LY et le CIAS Arlysère dans le cadre de la mise en place d'ateliers « Yoga sur chaise » sur l'EHPAD et la Résidence autonomie « Floréal » de Frontenex, la Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville et la Résidence autonomie « Les Gentianes » à Ugine.

Il est proposé que soit également mis en place ces ateliers sur l'EHPAD « La Nivéole » à Ugine. Ainsi, il convient de fixer les modalités d'organisation et de collaboration entre le CIAS Arlysère et HARMONIE YOGA. L'avenant, dont le projet est joint en annexe, est établi pour 20 séances pour un coût total de 1000 €.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat avec HARMONIE YOGA pour l'organisation d'ateliers « Yoga sur chaise » sur l'EHPAD « La Nivéole » à Ugine ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

